RÈGLEMENT INTÉRIEUR Document A5 · Annexe

CHR Talent

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES EN CAS DE HANDICAP

Examens et évaluations : vos droits

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'aménagements pour vos évaluations et vos examens.

- Exemples : temps majoré, adaptation des modalités d'examen, évaluation orale ou écrite adaptée, supports agrandis ou numériques.
- La demande se prépare avec le **référent handicap**, Arash Mortazavi (06 95 68 68 99), le plus tôt possible avant la session d'examen.
- Les aménagements des épreuves de certification sont soumis aux règles du certificateur ; un justificatif peut être demandé (RQTH, avis médical).
- Votre situation est traitée de manière confidentielle.

Cette annexe fait partie intégrante du règlement intérieur de CHR TALENT et peut être consultée à tout moment sur la plateforme e-learning.